

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.077.B

**Subvention FEADER -
cohérence du projet
de construction du
Multi-Accueil de
Ruelle-sur-Touvre
avec les objectifs de
GrandAngoulême**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.077.B**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

SUBVENTION FEADER - COHERENCE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL DE RUELLE-SUR-TOUVRE AVEC LES OBJECTIFS DE GRANDANGOULEME

La commune de Ruelle-sur-Touvre gère actuellement un multi-accueil de 35 places. Héritage de l'ex entreprise DCNS (Naval Group aujourd'hui), la crèche est implantée sur un terrain qui ne permet aucun aménagement, aucune possibilité de travaux en profondeur. La structure du bâtiment et les problématiques associées à la nature du sol, sur lequel il est implanté actuellement, génèrent d'importantes difficultés techniques et des coûts associés rédhibitoires. En effet, la commune investit tous les ans dans des travaux de structure et d'entretien pour un résultat peu satisfaisant.

Cet établissement répond prioritairement aux besoins de garde des parents ruellois mais ne satisfait pas aujourd'hui toutes ces demandes locales.

Attentive aux problématiques sociales et humaines, et dans la mesure où la commune travaille au développement d'un nouveau quartier au niveau du Plantier du Maine-Gagneau (en bordure de quartier résidentiel, à proximité de la D1000 et de l'Espace Carat sur les hauts de Ruelle), l'équipe municipale envisage la construction d'un nouvel équipement.

Ce futur établissement, plutôt novateur, proposera une offre mutualisée et coordonnée de services (un multi-accueil en horaires traditionnels, des salles de soins paramédicaux) afin de répondre notamment à des besoins sans solution spécifiquement dédiée aujourd'hui, comme l'accueil de jeunes enfants en situation de handicap jusqu'à l'âge de 6 ans.

Il est envisagé que la nouvelle crèche puisse être implantée dans un quartier arboré, comprenant du logement (social et privé), un commerce et un EHPAD. Une réflexion est également menée sur l'inclusion et la mixité en général au sein de ce quartier, autour d'outils comme des jardins partagés, des espaces publics partagés (square, placette où pourrait être accueillis des producteurs locaux etc...). L'inclusion et le lien intergénérationnel constituent un point important du projet.

Dans les faits et compte tenu des listes d'attentes actuelles, la capacité d'accueil sera poussée à l'ouverture à 40 places pour la commune, en conservant le principe de priorité aux Ruelloi.s.e.s, les locaux étant pensés pour une possible évolution de 10 places modulables supplémentaires, soit une capacité totale de 50 places.

Sur ces places, certaines pourraient être dédiées à Naval Group et/ou aux communes limitrophes et/ou communautaires. Ces pistes sont en cours d'étude.

En outre, 30 % de la capacité d'accueil de la structure sera réservée à des enfants en situation de handicap.

De plus, sensibilisée aux problématiques environnementales et afin de maîtriser à terme les coûts de fonctionnement associés, l'équipe municipale souhaite développer un projet de structure de bâtiment basée sur la haute qualité environnementale qui puisse s'inscrire dans l'appel à projet régional «bâtiment du futur» : bâtiment à Energie positive, faisant l'objet d'une conception et d'un suivi en santé environnementale.

Le coût global du projet est de 2 689 720 € HT.

Pour financer ce projet, la commune de Ruelle sollicite plusieurs aides publiques, régionales, nationales mais également européennes au titre du FEADER (GrandAngoulême n'étant pas concernée par cette demande de co-financements).

Le plan de financement au 9 septembre 2020 est le suivant :

Type de financement	Montants
Etat - DSIL	100 000,00 €
Etat - DETR	400 000,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	268 972,00 €
Département	13 000,00 €
CAF	600 000,00 €
TOTAL subventions en cours de demande	1 381 972,00 €
Europe - FEADER - escompté	500 000,00 €
TOTAL subventions	1 881 972,00 €
<i>Autofinancement</i>	<i>537 944,00 €</i>
<i>Reste à financer</i>	<i>269 804,00 €</i>
Montant Total	2 689 720,00 €

La cohérence du projet porté par la commune avec la démarche globale du territoire est un critère primordial pour la demande de co-financement FEADER. C'est pourquoi **la commune de Ruelle sollicite l'avis du GrandAngoulême sur ce projet, la construction d'une nouvelle crèche et le développement de l'offre locale de services aux familles relevant d'une démarche territoriale.**

Ainsi, ce projet, porté par la commune de Ruelle, et soutenu techniquement et financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente, contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil collective sur le territoire. C'est un des enjeux et objectifs poursuivis par la Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2022 de GrandAngoulême, signée en décembre 2019 par l'EPCI, les 38 communes et les 4 syndicats intercommunaux.

Le développement de cette offre d'accueil collective est également un pilier du Schéma Départemental des Services aux Familles, animé par la CAF et qui s'articule avec la CTG de GrandAngoulême.

Le projet de Ruelle-sur-Touvre participe également à l'attractivité du territoire pour les familles et jeunes ménages, qui est l'un des trois axes majeurs du projet de territoire de GrandAngoulême, voté en décembre 2017.

Ce projet favorise également le lien social en étant un outil de mixité, garant du « bien vivre » sur GrandAngoulême, objectif clairement indiqué dans la fiche action 5 de la Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême.

Le principe de haute qualité environnementale du projet du multi-accueil (bâtiment à énergie positive incluant des préoccupations de santé environnementale) s'inscrit aussi parfaitement dans la logique de transition énergétique du territoire, un défi que GrandAngoulême a également inscrit dans son projet de territoire 2018-2025, afin d'accélérer la transition écologique pour un territoire du bien-être.

Par ces multiples aspects, le projet de construction du multi-accueil de 50 places à Ruelle-sur-Touvre est en cohérence avec les objectifs définis dans les politiques et documents cadres de l'agglomération de GrandAngoulême.

Je vous propose :

D'APPROUVER le soutien de GrandAngoulême au projet de construction de la nouvelle crèche de Ruelle-sur-Touvre, qui participe à l'objectif d'amélioration globale de l'offre de services aux familles sur le territoire, donc à l'attractivité de GrandAngoulême, et qui s'inscrit pleinement également dans le défi de transition énergétique territoriale communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 25 septembre 2020